

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2024
N°6/2024

Date de Convocation Publique	:	17/02/2024
Date d’Affichage	:	17/02/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un février deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume,

Etaient absents excusés : MM. LAGIER Jean-Michel, JOURDE Frédéric

M VALENTIN Michel a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 30/11/2023.

OBJET : CREATION D’UN COLUMBARIUM ET FIXATION DES TARIFS

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction du columbarium avec implantation du jardin du Souvenir sont terminés.

Le columbarium est composé de 12 cases pouvant contenir 2 à 4 urnes et une rocaille de dispersion (Jardin du Souvenir).

Il est donc nécessaire de fixer les tarifs de cet équipement ainsi que la durée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la création d’un columbarium,
- DECIDE de fixer les tarifs suivants ainsi que la durée :

- Concession columbarium :
 - 30 ans : 500 €
 - 50 ans : 800 €
- Dépôt des cendres dans le **Jardin du Souvenir** (forfait) : 50 €

- PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 15 mars 2024,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire : Isabelle SEON

